



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 7 – 11 avril 2003

**Budget de la CIPV financé par des fonds du budget ordinaire de la FAO  
(Rapport du Secrétariat)**

**Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire**

1. Le budget des activités de la FAO concernant la CIPV et les coûts de fonctionnement du Secrétariat sont pris en charge par le budget ordinaire de l'Organisation. Le budget ordinaire de la FAO est en dernier ressort approuvé par la Conférence, qui est composée de tous les Membres de l'Organisation. La Conférence se réunit tous les deux ans. Le budget est biennal, les cycles budgétaires correspondant aux périodes 2002-2003, 2004-2005, etc. Les comptes de la FAO, y compris ceux des fonds fiduciaires, sont contrôlés par un vérificateur des comptes interne et un commissaire aux comptes externe, nommé par la Conférence de la FAO. Les comptes de l'Organisation sont examinés par le Comité financier, le Conseil de la FAO, et sont en dernier lieu approuvés par la Conférence.

2. Le processus de programmation de l'Organisation peut-être décrit comme se composant essentiellement de deux phases et des principaux documents correspondants:

- Le "Plan à moyen terme" est un programme à évolution continue d'une durée de six ans pour lequel les coûts sont indiqués, qui est préparé et mis à jour tous les deux ans. Il est examiné par les organes directeurs de l'Organisation et adopté en dernier ressort par le Conseil de la FAO, au nom de la Conférence.
- Le "Programme de travail et budget (PTB)" est un budget biennal qui est préparé sur la base du Plan à moyen terme. La préparation du PTB commence l'année qui précède son adoption. Les propositions de budget sont examinées par le Comité du Programme et le Comité financier de l'Organisation et par le Conseil de la FAO (organe subsidiaire de la Conférence, composé de certains Membres) avant d'être présentées à la Conférence.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

3. Le budget pour 2002-2003 a donc été approuvé en 2001. Le budget pour 2004-2005 sera examiné sous forme de Sommaire par le Comité du Programme et par le Comité financier de la FAO en mai 2003 et par le Conseil de la FAO en juin 2003. La version intégrale du PTB doit ensuite être préparée, examinée par les mêmes organes en septembre et novembre 2003 et présentée pour adoption à la Conférence en novembre 2003. Deux niveaux de financement ont été pris en considération par le Secrétariat de la FAO dans les propositions du Sommaire du PTB pour 2004-2005 pour l'ensemble de l'Organisation et, par conséquent, par le Secrétariat de la CIPV lors de la préparation du présent document: un budget à croissance réelle zéro (pas d'augmentation après la prise en compte des augmentations de coûts prévues, par exemple du fait de l'inflation) et un budget à croissance réelle globale (permettant une certaine croissance, après la prise en compte de l'inflation).<sup>1</sup>

4. L'Organisation finance la mise en oeuvre de la CIPV dans son budget ordinaire de différentes façons:

- a) Le financement qui est directement disponible pour le Secrétariat: il concerne la fixation de normes, l'échange d'informations, l'appui à l'assistance technique, la coopération et la liaison avec les autres organisations; en bref, les orientations stratégiques telles qu'identifiées dans le plan d'activités, ainsi que le soutien technique aux projets et l'appui du siège aux secrétariats d'organisations régionales assurés par la FAO. Cependant, il ne peut financer la participation à la CIMP.
- b) Le financement d'une partie du temps et des activités des fonctionnaires chargés de la protection des végétaux dans les bureaux régionaux et sous régionaux (régionaux: Proche-Orient, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine; sous régionaux: Caraïbes, Afrique du Nord-Ouest, Afrique australe et Pacifique). Il s'agit du financement des fonctions de secrétariat de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes, de l'appui aux activités du Secrétariat de la région et de la sous-région, et de l'appui à la coopération technique et au renforcement des capacités en faveur des pays de la région.
- c) À la demande des États Membres en développement et des pays en transition, un appui au renforcement de leurs capacités nationales, principalement par l'intermédiaire de projets financés par le Programme de coopération technique de la FAO (PCT), qui sont financés par le budget ordinaire.

Le présent document ne concerne que les financements au titre du budget ordinaire indiqués au paragraphe a). Des indications sont également données sur les ressources extrabudgétaires dont dispose l'Organisation.

## A. OBJECTIF DU DOCUMENT

5. L'établissement de rapports sur le budget et les dépenses de la CIMP n'est pas un objectif en soi, car les décisions budgétaires et l'approbation des comptes du budget ordinaire incombent à la Conférence de la FAO, et des avis sur l'approbation des budgets et des comptes sont donnés par le Conseil de la FAO, ainsi que par le Comité du Programme et le Comité financier. Le présent rapport, ainsi que le plan d'activités préparé par l'Équipe spéciale chargée du plan d'activités (ICPM 03/16 Annexe I) doit permettre de se faire une idée du niveau de financement disponible ces dernières années, et des niveaux possibles de financement pour le proche avenir, ainsi que des réalisations qui peuvent être obtenues avec ces fonds. Il indique également les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour réaliser le programme de travail adopté par la CIMP

---

<sup>1</sup> Les chiffres fournis dans les tableaux ci-joints sont provisoires, car les comptes de 2002 et les propositions de budget pour 2003 et 2004-2005 n'ont pas encore été définitivement mis au point au moment de la rédaction du présent document. Par conséquent, les chiffres figurant dans le Sommaire du Programme de travail et budget peuvent être différents des chiffres indiqués dans le présent document.

à sa quatrième session (ICPM 02/Report, par. 75), à savoir un programme regroupant les éléments suivants:

- objectif de 4-5 normes par an;
- appui de base au programme d'échange d'informations (Portail phytosanitaire international (PPI));
- soutien des initiatives d'assistance technique (élaboration et utilisation de l'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)).

6. Le présent document pourra également aider la CIMP à formuler une recommandation concernant les besoins en ressources, adressée au Conseil de la FAO à sa cent vingt-quatrième session en juin 2003.

7. Si un fonds fiduciaire multidonateurs (voir ICPM 03/17) était mis en place pour permettre à la CIMP de formuler des recommandations concernant des dépenses financées par des contributions à un fonds fiduciaire multidonateurs et appelant à contribuer à ce fonds, le présent document pourrait également être utile pour déterminer de façon plus précise le niveau de transparence dont la CIMP aurait besoin. Si ce fonds fiduciaire n'était pas créé, la nécessité d'établir à l'avenir des rapports financiers détaillés à la CIMP ne serait pas évidente.

## **B. FUTURES PROCÉDURES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS**

8. À sa quatrième session, la CIMP a demandé que le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (SPTA) examine la nécessité de procédures pour la planification, l'examen et l'évaluation des procédures budgétaires. Le SPTA a formulé les recommandations suivantes:

*Étape 1*, avril: la CIMP établit les priorités du programme de travail pour l'année suivante (c'est-à-dire qu'en 2003, la CIMP déterminera les priorités pour 2004) et est informée par le Secrétariat de l'actuel budget de la FAO (2003). La CIMP demande l'adoption du budget proposé pour toute activité financée par le fonds fiduciaire.

*Étape 2*, les coûts du futur programme de travail (2004) sont estimés par le Secrétariat compte tenu:

- des coûts des fonctions essentielles fondés sur la contribution prévue ou connue de la FAO (sous réserve de la décision de la Conférence de la FAO), et
- des coûts supplémentaires prévus pour l'exécution du programme de travail souhaité.

*Étape 3*, octobre: le SPTA examine le budget-programme soumis par le Secrétariat (pour 2004) et recommande les modifications à apporter le cas échéant. Le SPTA recommande également un nouveau programme de travail pour l'année suivante (2005).

*Étape 4*, novembre/décembre: le Bureau examine les recommandations du SPTA (pour 2005) en vue du financement des principales activités par la FAO et les fonds fiduciaires, et convient d'une proposition à présenter à la CIMP pour examen (financement des activités essentielles par la FAO) ou approbation (fonds fiduciaires).

9. Dans le présent document, le Secrétariat s'est efforcé de suivre les recommandations ci-dessus dans toute la mesure possible; cependant, il faut reconnaître que le financement de la FAO au moment de la rédaction du document n'a pas encore été décidé. Le Secrétariat fait également remarquer que l'utilité de la procédure recommandée tient à l'existence d'un fonds fiduciaire indépendant (voir plus haut, par. 7).

## **C. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL EN 2002**

10. Un programme de travail pour 2002 a été adopté par la CIMP à sa cinquième session. Cependant, étant donné les difficultés financières, plusieurs réalisations ont dû être abandonnées. Ces difficultés étaient en partie prévues: le programme de travail pour 2002 était trop ambitieux

pour les ressources disponibles par l'intermédiaire du budget ordinaire de la FAO. Ces difficultés étaient également dues au fait que la session de la CIMP était plus coûteuse que prévu du fait du volume de documents qui devaient être traduits et des séances supplémentaires nécessaires pendant la réunion. De surcroît, une session supplémentaire du Comité des normes et une session de son Groupe des sept (SC-7) n'avaient pas été inscrites au budget. Fort heureusement, une partie de la préparation des réunions du Groupe de travail et d'autres activités avaient été entreprises à l'avance en 2001. Le Secrétariat, après avoir consulté le Bureau, a remis à une date ultérieure trois groupes de travail sur les NIMP, a supprimé une réunion d'examen du Portail phytosanitaire international, a annulé la participation du Secrétariat à diverses réunions des ORPV et à des sessions de formation de l'OMC (sauf lorsque des fonds externes étaient disponibles pour la participation) et a réduit le nombre des normes nouvelles imprimées sous forme de brochure à couverture verte. Malgré ces mesures, il y a eu un dépassement des crédits qui a été absorbé par la FAO grâce à une réorientation des ressources du Service de la protection des plantes et du Département de l'agriculture.

11. Les diverses activités du Secrétariat sont indiquées ci-après. Un examen complet du programme de travail et de ses réalisations est fourni au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire de la CIMP (ICPM 03/1). Les activités sont indiquées selon les principales réalisations identifiées dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 2002-2003.

#### *Harmonisation*

12. La CIMP s'est réunie du 11 au 15 mars 2002.

13. Le Comité des normes s'est réuni en plénière deux fois, en mai et en novembre. Le Groupe des sept, qui a été choisi par le Comité des normes parmi ses membres à sa première session, s'est réuni avant la deuxième réunion du Comité des normes en novembre. Trois groupes de travail se sont réunis, chargés respectivement de l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes vivants modifiés (OVM) (financé par le Canada faute de ressources du budget ordinaire), de l'efficacité des mesures et du Glossaire - notamment pour la rédaction d'un supplément sur l'importance économique potentielle.

14. La NIMP n° 3, *Code de conduite pour l'importation et le lâcher des agents exotiques de lutte biologique*, a des incidences directes sur la conservation de la biodiversité. Par conséquent, il a été possible de lancer des activités pour sa mise à jour dans le cadre du domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire de la FAO relatif à la biodiversité.

15. Le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique s'est réuni en octobre.

16. Des réunions visant à examiner les projets de normes se sont tenues en Asie du Sud-Est, en Afrique orientale et dans les Caraïbes. Le financement de la première réunion a été assuré par la Nouvelle-Zélande, tandis que la préparation des deux autres réunions a été effectuée sous contrat à l'avance en 2001. Le Secrétariat a également fourni un appui technique à la même activité en Amérique latine, qui était directement financé par les États-Unis d'Amérique.

#### *Échange d'informations*

17. La mise en place du Portail phytosanitaire international (PPI) s'est poursuivie, et un rapport complet est fourni à ce sujet dans le document ICPM 03/6. Les financements sont restés très limités et il n'a pas été possible de tenir une réunion du Groupe de soutien du PPI. Le Canada a financé à partir de novembre les services d'un chercheur invité qui fournit des apports majeurs à l'élaboration du PPI. Les travaux se sont également poursuivis en ce qui concerne le Portail d'information pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé agricole, dont le PPI fait partie. La présidence de ce système global est assurée par la CIPV.

18. Le *Guide de la Convention internationale pour la protection des végétaux* et une brochure sur la CIPV ont été réédités, traduits et imprimés en cinq langues.

### *Assistance technique et renforcement des capacités*

19. L'élaboration de l'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) s'est poursuivie. L'ECP a été largement utilisée dans des projets du PCT de la FAO. Dans le cadre du financement du Programme de prévention des pertes de produits alimentaires, des activités ultérieures de développement de l'ECP ont été entreprises et un groupe d'experts sur l'ECP s'est réuni.

20. Une assistance technique et un appui au renforcement des capacités ont continué à être fournis. Le Secrétariat a participé à la mise en place du Dispositif pour l'élaboration des normes et le développement du commerce de l'OMC (SDTF), qui est une initiative conjointe de la FAO, de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'OIE et de l'OMC, avec la participation du Codex et de la CIPV. Le document de réflexion sur l'établissement du SDTF sera distribué à la réunion. Le Secrétariat a également fourni des opinions d'experts pour les activités de formation de l'OMC.

21. Le Secrétariat a aussi participé à la préparation d'un descriptif complet du programme d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines des biotechnologies, de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la santé des plantes, qui a été élaboré à l'initiative du Directeur général de la FAO.

### *Coordination entre les ORPV et liaison*

22. Le Secrétariat a participé à des réunions de la CDB et du Comité SPS de l'OMC.

23. Les organisations régionales de protection des végétaux se sont réunies en décembre 2002.

## **D. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES**

24. En 2000, des ressources extrabudgétaires ont été fournies par le Canada pour l'organisation du Groupe de travail sur l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes génétiquement modifiés, tandis qu'à partir de novembre, les services d'un fonctionnaire et des fonds opérationnels ont été fournis pour une période d'un an. La Nouvelle-Zélande a fourni les services d'un fonctionnaire dans le cadre du programme d'échange de personnel de la FAO jusqu'à février. La Nouvelle-Zélande a également fourni des fonds pour une réunion relative à l'évaluation des projets de NIMP en Asie du Sud-Est. Les États-Unis d'Amérique ont continué à financer les services d'un cadre associé pour l'année. Le Royaume-Uni a pris en charge les coûts d'un fonctionnaire dans le cadre du programme d'échanges de personnel de la FAO à partir d'octobre. Un projet d'appui à l'élaboration et à l'application de l'ECP, financé par le fonds fiduciaire pour la prévention des pertes de produits alimentaires de la FAO, a démarré en août. Au total, 422 000 dollars EU sont disponibles pour une période de deux ans.

## **E. BUDGET POUR 2003 ET AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES POUR 2003**

25. À sa quatrième session, le SPTA a recommandé des priorités pour les activités. Ces activités recommandées donnent essentiellement des indications pour la fixation de normes, la liaison et la planification stratégique. Il est également nécessaire de poursuivre les activités relatives à l'échange d'informations et à l'assistance technique, et en particulier l'élaboration de l'ECP, l'appui à l'assistance technique et le renforcement des capacités, à la fois à la FAO et en coopération avec d'autres organisations.

26. On trouvera au Tableau 2 les ressources globales du budget ordinaire disponibles en 2003. Ces ressources ne sont pas indiquées conformément aux orientations stratégiques mais en fonction des principales réalisations identifiées dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 2002-2003. Le budget est plus élevé que prévu dans le Programme de travail et budget approuvé de la FAO pour 2002-2003. Pour répondre aux besoins de la CIPV, et en réponse aux

délibérations du Comité du Programme et du Conseil de la FAO, des transferts ont été opérés à l'intérieur du Service de la protection des plantes. Les questions suivantes sont à noter:

Harmonisation:

- les coûts de la CIMP peuvent être plus élevés que prévu;
- on prévoit au total trois à quatre groupes de travail;
- aucun financement du budget ordinaire n'est disponible pour des groupes de travail régionaux chargés d'examiner les projets de normes.

Information:

- les crédits du budget ordinaire disponibles pour accroître l'accès des pays en développement au PPI sont très faibles, ce qui va considérablement réduire l'efficacité du PPI;
- un montant limité a été inscrit au budget pour l'élaboration de manuels.

Assistance technique:

- il est prévu que la plupart des coûts de l'ECP seront financés par des fonds extrabudgétaires, et notamment la formation;
- la liaison avec les ORPV et les organisations internationales est importante, mais elle devra être limitée le plus possible;
- l'appui à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes sera relativement important en 2003, car ces organisations auront leurs réunions annuelles.

## **F. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES DISPONIBLES EN 2003**

27. Au moment de la rédaction du présent document, les ressources extrabudgétaires suivantes sont disponibles:

- le gouvernement canadien prend à sa charge les coûts d'un fonctionnaire dans le cadre du programme d'échanges de la FAO, ainsi que les fonds de fonctionnement, jusqu'à octobre 2003;
- le Royaume-Uni fournit les services d'un fonctionnaire dans le cadre du programme d'échanges de la FAO jusqu'en avril 2003;
- la Communauté européenne (Direction générale du commerce) a mis à disposition 75 000 dollars EU pour la participation des pays en développement à la fixation de normes. Ces fonds sont utilisés pour permettre la participation accrue des pays en développement à la CIMP;
- le projet visant à appuyer le développement et l'application de l'ECP, financé par le fonds fiduciaire de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires, se poursuivra pendant l'année;
- le gouvernement des États-Unis a mis à disposition les crédits nécessaires pour un cadre associé jusqu'à juin 2003;
- le gouvernement japonais fournira les services d'un cadre associé.

## **G. RESSOURCES NÉCESSAIRES EN 2004-2005**

28. À sa quatrième session, la CIMP est convenue que le Secrétariat préparerait une analyse financière concernant les ressources consacrées aux orientations stratégiques en vue de préparer et de mettre à jour un plan d'activités et de faciliter les débats futurs sur la planification stratégique. Une équipe chargée du plan d'activités, composée du Bureau et de M. Carberry (Canada) s'est réunie en juin à la FAO pour préparer un plan d'activités (ICPM 03/16 Annexe I). Le plan recommande une augmentation des ressources d'environ 1 000 000 dollars EU par an pour le Secrétariat de la CIPV. Un budget correspondant possible plus détaillé que le plan d'activités est

joint comme Tableau 4. Le budget prévoit des ressources en personnel et autres pour permettre d'obtenir un nombre déterminé de réalisations compte tenu des six orientations stratégiques, en particulier:

*Orientation stratégique 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en oeuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)*

- la session annuelle de la CIMP
- le Comité des normes
- six réunions de groupes de travail
- des réunions régionales de groupes de travail pour examiner les projets de nouvelles normes
- la facilitation de l'élaboration de documents explicatifs concernant les normes
- la planification régulière des activités par l'intermédiaire du SPTA ou d'un mécanisme comparable

*Orientation stratégique 2: Échange d'informations*

- mise en place et maintenance du PPI
- promotion d'un accès et d'une utilisation plus larges de la CIPV

*Orientation stratégique 3: Règlement des différends*

- les activités sont difficiles à prévoir - seules des heures de travail limitées sont prévues

*Orientation stratégique 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des Membres par l'octroi facilité d'une assistance technique*

- élaboration et maintenance de méthodes et d'outils pour l'évaluation des besoins et des outils de formation, en particulier pour les pays en développement (ECP)

*Orientation stratégique 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace*

*Orientation stratégique 6: Promotion de la CIPV et coopération avec d'autres organisations internationales*

- promotion de la CIPV, coopération avec les organisations internationales compétentes et adoption des mesures nécessaires pour la coordination entre ORPV

29. Le budget prévoit également une augmentation des effectifs, en particulier:

- un secrétaire à plein temps
- trois fonctionnaires supplémentaires du cadre organique
- un fonctionnaire supplémentaire des services généraux.

## **H. SCÉNARIOS POSSIBLES CONCERNANT LE BUDGET ORDINAIRE DE LA FAO**

30. Le Plan à moyen terme de l'Organisation pour 2004-2009 envisageait la prise en charge de la moitié des coûts des augmentations en sus des niveaux actuels en 2004-2005 tandis que le montant total a été indiqué pour 2006-2007. Ces augmentations dépendent naturellement d'une augmentation du budget général de l'Organisation.

31. Le Plan à moyen terme a été examiné en septembre 2002 par le Comité du Programme de la FAO, qui a vigoureusement appuyé une augmentation des ressources pour la CIPV, sur la base du plan d'activités. La recommandation a été appuyée avec force par le Conseil à sa cent vingt-troisième session, qui s'est tenue du 28 octobre au 2 novembre 2002 (CL 123/REP-Révisé, par.75).

32. Le montant du budget biennal de la FAO pour 2004-2005 n'est pas encore connu, et on ignore en particulier s'il y aura une croissance réelle par rapport à 2002-2003. S'il n'y a pas d'augmentation budgétaire en sus de l'inflation, le Secrétariat de la FAO propose dans le Sommaire du PTB 2004-2005 une augmentation de 500 000 dollars EU sur l'exercice biennal,

grâce à une réorientation interne des ressources, à la fois au sein du Service de la protection des plantes et à l'intérieur du Département de l'agriculture. Cette réorientation des ressources permettrait d'ajouter un poste au Secrétariat et d'accroître les ressources autres que celles de personnel. Cela porterait le niveau des réalisations à celui de 2003, mais de façon plus durable. Néanmoins, même à ce niveau plus élevé de ressources, nombre des activités identifiées dans le plan d'activités ne peuvent pas être exécutées. Ce budget dit "à croissance réelle zéro" est exposé au Tableau 3, mais il permet une croissance limitée des ressources pour les activités évoquées dans le présent document.

33. Si le niveau du budget biennal de la FAO connaît une croissance supérieure à l'inflation (croissance réelle), le Secrétariat de la FAO propose de conserver le niveau élevé de priorité donné à la CIPV en finançant intégralement le budget du plan d'activités. Ce budget est indiqué au Tableau 4.

34. La CIMP est invitée :

1. à *prendre note* du rapport sur le budget, en particulier sur la nouvelle présentation des rapports budgétaires, et à *formuler des observations* à ce sujet.

**Tableau 1: Dépenses provisoire en 2002 (en dollars EU)**

	<b>Personnel</b>	<b>Consultants<sup>2</sup></b>	<b>Contrats<sup>3</sup></b>	<b>Voyages<sup>4</sup></b>	<b>Matériel</b>	<b>Dépenses générales de fonctionnement</b>	<b>Facturation interne<sup>5</sup></b>	<b>Total dépenses autres que celles de personnel</b>	<b>Total</b>
<b>Harmonisation</b>	208 027	65 318	33 146	127 898	3 992	10 545	246 901	487 800	695 827
<b>Échange d'informations</b>	104 166	1 001	0	1 945	4 177	250	10 580	17 953	122 119
<b>Collaboration et liaison</b>	113 360	0	0	22 344	0	148	0	22 492	135 852
<b>Assistance technique</b>	126 317	7 440	0	21 585	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>551 870</b>	<b>73 759</b>	<b>33 146</b>	<b>173 772</b>	<b>8 169</b>	<b>10 943</b>	<b>257 481</b>	<b>528 245</b>	<b>953 798</b>

---

<sup>2</sup> Consultants – comprend un élément pour la traduction des normes.

<sup>3</sup> Contrats – y compris les publications.

<sup>4</sup> Voyages – comprend un élément pour l'évaluation régionale des normes et un élément pour le groupe de travail sur l'efficacité.

<sup>5</sup> Facturation interne – système FAO de facturation interne des services et comprend les coûts de la traduction et de l'interprétation pour la CIMF.

Tableau 2: Budget provisoire de 2003 (en dollars EU)

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses de personnel	Total
<b>Harmonisation</b>								356 800	205 313	562 113
CIMP	3 000	1 000	3 000	500	4 200	120 000	131 700	0	0	0
Comité des normes	1 000	0	60 000	2 000	1 600	500	65 100	0	0	0
Normes (publications)	15 000	30 000	0	0	3 000	0	4 800	0	0	0
Groupes de travail	0	80 000	15 000	0	0	0	95 000	0	0	0
SPTA	0	0	15 000	0	2 000	0	17 000	0	0	0
Normes régionales/ évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Échange d'informations</b>	0	0	0	0	0	0	0	92 000	120 946	212 946
PPI	40 000	0	15 000	5 000	2 000	0	62 000	0	0	0
Accès accru	0	0	10 000	0	0	0	10 000	0	0	0
Collaboration interinstitutions	0	0	10 000	0	0	0	10 000	0	0	0
Manuels	5 000	5 000	0	0	0	0	10 000	0	0	0
<b>Assistance technique</b>	0	0	0	0	0	0	0	25 500	110 368	135 868
ECP	2 500	0	2 500	2 500	1 000	0	8 500	0	0	0

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses de personnel	Total
Promotion de l'assistance technique	0	0	10 000	2 000	0	0	12 000	0	0	0
Participation	0	0	5 000	0	0	0	5 000	0	0	0
<b>Liaison</b>	0	0	0	0	0	0	0	53 500	122 473	175 973
Réunion des ORPV	0	0	15 000	0	1 000	0	16 000	0	0	0
Liaison	0	0	25 000	0	2 000	0	27 000	0	0	0
Appui à l'APPC/CPPC	0	0	10 000	0	500	0	10 500	0	0	0
<b>Total</b>	66 500	116 000	195 500	12 000	17 300	120 500	484 600	527 800	559 100	1 086 900

Tableau 3: Budget provisoire à croissance réelle zéro 2004-2005 (en dollars EU)

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses de personnel	Dépenses autres que celles de personnel/ orientation	Totaux/ orientation
<b>Orientation 1</b>	0	0	0	0	0	0	0	362 738	739 000	1 101 738
CIMP	16 000	2 000	6 000	0	4 000	295 000	323 000	0	0	0
Comité des normes	2 000	0	130 000	0	2 000	0	134 000	0	0	0
Normes (publications)	30 000	60 000	0	0	2 000	0	92 000	0	0	0
Groupes de travail	0	160 000	30 000	0	0	0	190 000	0	0	0
Réunions régionales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Orientation 2</b>	0	0	0	0	0	0	0	298 477	182 000	480 477
Échange d'informations	100 000	0	30 000	8 000	4 000	0	142 000	0	0	0
Accès accru	0	0	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0
<b>Orientation 3</b>	0	0	0	0	0	0	0	12 642	0	12 642
<b>Orientation 4</b>	0	0	0	0	0	0	0	134 556	75 000	209 556
ECP	0	23 000	20 000	0	0	0	43 000	0	0	0
Promotion de l'assistance technique	0	0	32 000	0	0	0	32 000	0	0	0
<b>Orientation 5</b>	0	0	30 000	9 000	18 000	0	57 000	149 945	57 000	206 945

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Dépenses autres que celles de personnel	Dépenses de personnel	Dépenses autres que celles de personnel/ orientation	Totaux/ orientation
<b>Orientation 6</b>	0	0	0	0	0	0	0	81 718	90 000	171 718
Liaison internationale	0	0	50 000	0	0	0	50 000	0	0	0
Diffusion	10 000	0	10 000	0	0	0	20 000	0	0	0
ORPV	0	0	20 000	0	0	0	20 000	0	0	0
<b>Appui aux ORPV</b>	0	0	30 000	0	0	0	30 000	13 770	30 000	43 770
<b>Appui aux projets</b>	0	0	0	0	0	0	0	256 276	0	256 276
<b>Totaux</b>	158 000	245 000	428 000	17 000	30 000	295 000	1 173 000	1 310 122	1 173 000	2 483 122

Tableau 4: Budget provisoire à croissance réelle 2004-2005 (en dollars EU)

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Totaux	Dépenses de personnel	Dépenses autres que celles de personnel/ orientation	Totaux/ orientation
<b>Orientation 1</b>										
CIMP	0	5 000	40 000	0	10 000	370 000	<b>425 000</b>	517 663	1 495 000	2 012 663
Comité des normes	0	0	130 000	0	4 000	0	<b>134 000</b>	0	0	0
Normes (publications)	70 000	100 000	0	0	0	0	<b>170 000</b>	0	0	0
Groupes de travail	0	300 000	100 000	0	4 000	0	<b>404 000</b>	0	0	0
Réunions régionales	50 000	0	310 000	0	2 000	0	<b>362 000</b>	0	0	0
<b>Orientation 2</b>										
Échange d'informations	98 000	100 000	20 000	10 000	10 000	0	<b>238 000</b>	458 521	284 000	742 522
Accès accru	2 000	0	44 000	0	0	0	<b>46 000</b>	0	0	0
<b>Orientation 3</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	18 150	0	18 150
<b>Orientation 4</b>										
ECP	100 000	0	26 000	0	0	0	<b>126 000</b>	206 510	156 000	362 510
Promotion de l'assistance technique	10 000	0	20 000	0	0	0	<b>30 000</b>	0	0	0

	Consultants	Contrats	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement	Facturation interne	Totaux	Dépenses de personnel	Dépenses autres que celles de personnel/ orientation	Totaux/ orientation
<b>Orientation 5</b>	0	0	0	20 000	49 000	0	<b>69 000</b>	221 518	69 000	290 518
<b>Orientation 6</b>										
Liaison internationale	0	0	60 000	0	0	0	<b>60 000</b>	170 109	104 000	274 109
Diffusion	20 000	0	4 000	0	0	0	<b>24 000</b>	0	0	0
ORPV	0	0	10 000	0	10 000	0	<b>20 000</b>	0	0	0
<b>Appui aux ORPV</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	13 770	0	13 770
<b>Appui sur le terrain</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	283 816	0	283 816
<b>Totaux</b>	350 000	505 000	764 000	30 000	89 000	370 000	<b>2 108 000</b>	18 900 057	2 108 000	3 998 058